

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 340

présenté par
M. Hammouche et M. Mathiasin

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	5 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	5 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	10 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Soutien à la politique de l'apprentissage de la natation	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à augmenter le nombre d'heures d'EPS pour les élèves de l'école primaire au lycée et à l'établir à 4heures par semaine pour tous les niveaux.

La baisse de la pratique physique des jeunes en général et plus particulièrement en milieu scolaire, occasionne des dommages collatéraux sur leur santé mentale et physique. La Fédération Française de Cardiologie (FFC) établit que les jeunes français ont perdu entre il y a 40 ans et aujourd'hui, 25% de leurs capacités cardiovasculaires.

Les phases de confinement imposées par la crise sanitaire que nous subissons depuis plusieurs mois maintenant ont considérablement accentué le manque de pratique, mais aussi les inégalités territoriales et sociales d'accès aux pratiques physiques et sportives. De ce fait, l'école est devenue plus que jamais un lieu incontournable pour que chaque élève puisse avoir accès à une pratique physique sportive et artistique de qualité.

Cet amendement propose d'augmenter le nombre d'heures d'EPS afin de passer les cours d'EPS à 4h par semaine, de la maternelle à la fin du lycée et d'assurer aussi un meilleur encadrement des élèves dans cette matière.

Ainsi, l'amendement d'appel minore de 10 millions d'euros en AE et CP l'action 1 Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives du programme 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale et majore en AE et CP de 5 millions d'euros l'action 2 Enseignement élémentaire du programme 140 Enseignement scolaire public du premier degré, de 3 millions d'euros l'action 1 Enseignement en collège du programme 141 Enseignement scolaire public du second degré et de 2 millions d'euros l'action 2 Enseignement général et technologique en lycée du même programme 141.